

93 ANS

Le peintre Zao Wou-Ki, photographié ici dans sa maison de Dully (VD) en août 2012, est atteint de démence sénile depuis 2006.

GUERRE DE FAMILLE

DES CHEFS-D'ŒUVRE CONVOITÉS

AUTOUR D'UN GÉNIE



SON ÉPOUSE

Françoise Marquet a épousé Zao Wou-Ki en 1977.



SON FILS

Jia-Ling Zhao conteste la tutelle obtenue par sa belle-mère.

ART Autour d'un maître de la peinture chinoise établi à Dully, Zao Wou-Ki, se joue une infâme bataille familiale. L'épouse et le fils légitime se disputent sa tutelle et son œuvre monumentale à l'inventaire controversé.

TEXTE XAVIER FILLIEZ



Ces trois huiles grand format sont des œuvres majeures de Zao Wou-Ki. «Hommage à Chu-Yun» (195x130 cm, 1955), «Hommage à Henri Matisse» (162x130 cm, 1986) et «Hommage à Edgar Varèse» (255x345 cm, 1964) ne figurent pas dans l'inventaire fourni par Françoise Marquet dans le cadre de la tutelle. Or, ils figurent dans celui fourni à la justice pénale française. Les tableaux n'ont pas disparu. Ils sont bien accrochés dans la villa du maître à Dully, comme l'a constaté «L'illustré». Mais «qui en est propriétaire? Et pourquoi ont-ils passé la frontière au nom de Zao Wou-Ki?» s'interroge le fils de l'artiste, qui revendique également la propriété de 19 œuvres.

TROIS TABLEAUX MAJEURS AU CŒUR DE LA POLÉMIQUE

TEXTE XAVIER FILLIEZ

La Suisse recèle mille trésors. Ils ne sont pas toujours là où l'on croit. Dans la bourgade paisible et dorée de Dully (VD) dort une œuvre monumentale. Zao Wou-Ki, grand maître de la peinture chinoise, naturalisé Français, y a élu domicile fin 2011. Et ses tableaux l'ont suivi depuis Paris sur la côte lémanique, quelque part entre cette luxueuse demeure les pieds dans l'eau où nous reçoit sa femme, Françoise, et les ports francs de Genève.

Le peintre est un géant. Mais l'homme est presque à terre: 93 ans, diagnostiqué dément depuis 2006, c'est sa troisième épouse, Françoise Marquet, qui s'en occupe. C'est d'ailleurs à son initiative que le déménagement, du maître et de l'œuvre, a été entrepris, alors qu'il n'était médicalement plus libre de ses choix. Là com-

menent la part d'ombre, les doutes et les suspicions, sur la gestion de ce lumineux patrimoine. Pour le fils de Wou-Ki et de sa première épouse, Jia-Ling Zhao, 70 ans, resté à Paris, cet exil choisi par sa belle-mère n'est rien d'autre qu'une tentative d'appropriation des trésors de son père. En mars 2012, il adresse une demande de tutelle à la justice française. Mais Françoise Marquet, qui le précède en Suisse, obtient la cotutelle avec M^e Marc Bonnant, star du barreau genevois.

TUTELLE PERDUE

Depuis une semaine, cette tutelle est contredite. Des deux côtés de la frontière. Le 19 mars, la Cour d'appel de Paris a nommé deux nouveaux tuteurs, sous le contrôle de Jia-Ling Zhao. Pour sa part, en raison des conflits de famille avérés, le Tribunal cantonal vaudois a convenu, mercredi dernier, de la nécessité de nommer de nouveaux tuteurs, impartiaux. Mais

en Suisse. Deux pays revendiquant le droit de tutelle de Zao Wou-Ki, deux visions du droit international. Où a-t-il son réseau social? Avait-il exprimé la volonté de déménager? S'y est-il au contraire toujours opposé? Sur ces sujets, c'est le choc des témoignages, qui en faveur de l'épouse, comme celui de l'ex-ministre Dominique de Villepin, qui en faveur du fils, largement moins prestigieux.

Plus troublant, la Cour d'appel de Paris a estimé «frauduleuse» la demande de tutelle de Françoise Marquet, déposée «dans l'urgence et sans aviser la justice de la procédure lancée en France ni de la présence du fils du peintre». L'avocat de l'épouse, M^e Bertrand Demierre, balaie sobrement la critique: «Vous savez, c'est frauduleux de s'installer en Suisse au forfait...» Le forfait fiscal, la limitation des dépenses: voilà ce qui aurait, officiellement, motivé l'exil de Françoise Marquet, outre les bénéfices du bon

air suisse. «[Rester en France] nous aurait obligés à vendre des œuvres pour payer des impôts très élevés», écrivait-elle dans un e-mail à son beau-fils le 12 janvier 2012, ce qu'elle nous confirme dans le living-room de la villa. Elle invoque également des avantages de droits de succession pour les enfants, 45% en France, infiniment plus bas dans le canton de Vaud.

Loin des eaux calmes du Léman, dans la grisaille parisienne, M^e Jean-Philippe Hugot, l'avocat de Jia-Ling Zhao, ne l'entend pas du tout de cette oreille. «La fiscalité, c'est un faux débat. Je suspecte que Françoise Marquet a, dès le début, tenté d'organiser l'appropriation du patrimoine de Zao Wou-Ki pour son seul bénéfice à elle», accuse-t-il. Pour le prouver, il a déposé une plainte pénale contre X pour «abus de faiblesse», classée sans suite. Il en a déposé une autre avec constitution de partie civile pour «abus de faiblesse, abus de confiance, faux et usage

de faux». «Nous sommes dans l'attente de la désignation d'un juge d'instruction.» Voici sa thèse: «Alors qu'elle dit prôner une stratégie de raréfaction du marché pour maintenir la cote de son époux, je pense que Françoise Marquet a vendu des

tableaux sans l'autorisation de Zao Wou-Ki et continue d'en vendre, comme l'a confirmé son secrétaire. Je pense qu'elle le fait sans l'autorisation de la justice suisse.» M^e Hugot désigne des «comptes bancaires en Suisse, au Luxembourg et en Espagne affi-

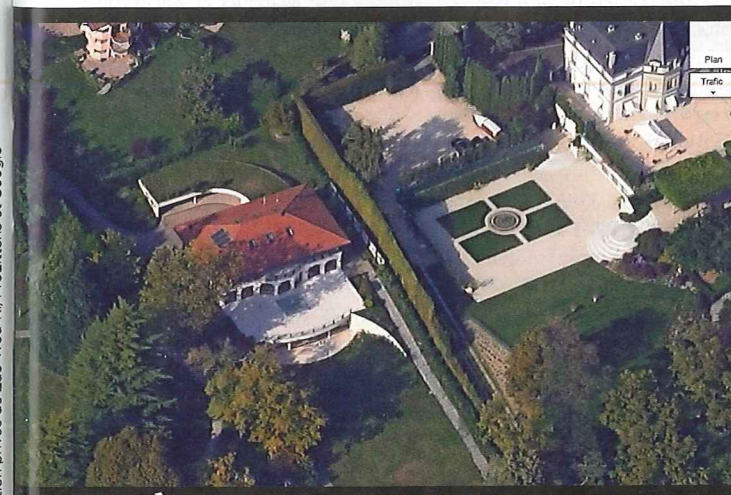
chant une fortune de 10 millions de francs. Les ventes effectuées en France sont tracées. Alors d'où vient cet argent?» Françoise Marquet ne conteste pas avoir réalisé des ventes ces dernières années. «Cela ne date pas d'aujourd'hui que je vends des tableaux de mon mari. Comment croyez-vous que nous avons vécu?» Son avocat renchérit: «Zao Wou-Ki n'a jamais monté des jantes sur des Renault. Ma cliente vend des tableaux mais elle ne s'approprie rien. L'argent des ventes va à Zao Wou-Ki.» Pour M^e Demierre «contester les choix de Françoise Marquet, c'est contester trente-six ans de vie commune. Or, qui est là pour Zao Wou-Ki aujourd'hui? Qui lui met sa cuillère dans la bouche pour le nourrir? Pardonnez-moi mon langage, mais son fils Jia-Ling ne semble reconnaître la valeur des œuvres de son père que par le prix inscrit, au fond.»

Il est évidemment question de gros sous. Une huile sur toile de Zao Wou-Ki, pièce maîtresse

d'une collection en vente d'art moderne et contemporain, a été adjugée 1,5 million d'euros à Nantes il y a dix jours. Sa collection, qui compte 150 huiles au moins et, près de 800 pièces au total, aurait une valeur marchande d'au minimum plusieurs dizaines de millions d'euros.

LE MYSTÈRE DES INVENTAIRES

Un génie déclinant, la résurgence de vieux conflits de famille, une fortune au pouvoir magnétique dormant dans des salons et des banques suisses: l'odieux scénario est très loin de trouver un apaisement, puisqu'une nouvelle charge est portée ces jours depuis Paris: six tableaux du grand maître ont disparu des inventaires, selon M^e Hugot. L'inventaire fourni par Françoise Marquet à la justice de paix en Suisse pour la tutelle contient en effet trois œuvres de moins que celui fourni à la justice pénale en France. Il s'agit de trois



Photos: Collection privée de Zao Wou-Ki/ProLitteris et Google

MAISON À DULLY

À l'initiative de Françoise Marquet, le couple a emménagé dans cette somptueuse résidence en octobre 2011. «Le paradis sur terre pour Zao Wou-Ki», selon son épouse.



PEINTURE Tous les samedis matin, Zao Wou-Ki peint pour le plaisir, généralement accompagné par une art-thérapeute. Ici, un ami de la famille, galeriste. Aux murs, deux des trois toiles au cœur de la polémique.

huiles grand format (*Hommage à Chu-Yun, Hommage à Edgar Varèse, Hommage à Henri Matisse*), dont la valeur marchande se situerait entre

3 et 5 millions d'euros. Trois autres tableaux dont les bordereaux de douane confirment l'entrée sur le territoire helvétique ne figurent par ailleurs sur

aucun des deux inventaires. «Je demande où sont passées ces œuvres. Une omission me paraît difficilement défendable alors que, dans le milieu de l'art, et comme Françoise Marquet s'en est souvent félicitée, les inventaires se font de façon méticuleuse et scrupuleuse», avance M^e Hugot.

Il se trouve que les trois hommages sont accrochés dans la villa de Dully comme *L'illustré* a pu le constater. *Hommage à Henri Matisse* est dans la chambre du peintre. Françoise Marquet s'en explique (*lire ci-contre*), appuyée par M^e Demierre: «Il ne faut pas confondre l'inventaire de l'œuvre de Zao Wou-Ki et l'inventaire de son patrimoine, ce qui est dans sa maison et ce qui est à lui.» Autrement dit, certains tableaux comptabilisés dans l'inventaire de son œuvre peuvent en fait appartenir à quelqu'un d'autre que lui. «Mais à qui sont ces six tableaux? Et pourquoi ont-ils passé la frontière au nom de Zao Wou-Ki», s'interroge M^e Hugot. Pour l'heure, la justice suisse ne se pose pas ces questions. Et Françoise Marquet, du coup, n'y répond pas: «Je n'ai pas le droit de parler de ce qu'il y a dans la tutelle. Je donnerai des explications si un juge me les demande.» Dans ce que sa belle-mère a emporté en Suisse,

Jia-Ling revendique encore la propriété d'une vingtaine de tableaux qui lui auraient été légués au moment de la séparation de son père et de sa mère, également artiste peintre. Selon M^e Demierre, sa cliente «n'était pas au courant. Les bafouilles de M^e Hugot concluent que le fils en est propriétaire, mais il va falloir retrouver les documents en question, émis à Hong-Kong en 1958...»

LE TESTAMENT

Qui l'emportera? Comment seront réparties les riches possessions du maître, sachant que Françoise Marquet et Zao Wou-Ki sont mariés sous le régime de la séparation des biens et que personne ne connaît le contenu du testament réalisé par le peintre en 1997? On en oublierait presque le principal protagoniste de cette fable sordide, tantôt génie, tantôt pupille, vieillard et homme avant tout. Arrivé à Paris en 1948 – alors que son fils est resté en Chine avec ses grands-parents durant la Révolution culturelle –, naturalisé par André Malraux, célébré par le gotha artistique et politique, Zao Wou-Ki s'unit à Françoise Marquet, conservatrice de musée, en 1977, pour le meilleur et pour le pire. Son coup de pinceau vaut déjà de l'or. C'est sans doute son plus grand péril. ■

Photos: DR

«UN TUTEUR INDÉPENDANT, C'EST PEUT-ÊTRE UNE BONNE CHOSE»

Accusée par son beau-fils de vouloir faire main basse sur le patrimoine de Zao Wou-Ki, l'épouse du peintre, Françoise Marquet, s'explique et se prononce sur son état de santé.

Tout d'abord, comment va votre époux, Zao Wou-Ki?
Françoise Marquet: Il a subi une hospitalisation à Nyon à la suite d'une pneumonie. Il est très fragile des poumons. Mais il devrait rentrer à la maison ces jours. Il est atteint de démence sénile. Mais, physiquement, son état général est bon. Nous avons fait vérifier son cœur par un cardiologue il y a deux mois. Son cœur va bien. Depuis que nous sommes en Suisse, il ne prend plus d'antidépresseurs ni de somnifères. Il ne peint plus, seulement pour le plaisir, tous les samedis matin, quelques barbouillages avec une art-thérapeute. Il a toujours le geste, cette façon de jeter l'encre avec le pognet...

Les justices française et suisse vous ont dessaisi de la tutelle. C'est un revers pour vous?

Vous savez, ce qui m'importe, c'est le bien-être de mon mari et le respect de son œuvre. Je ne commente pas la décision de la justice française. Nous avons fait un pourvoi en cassation (*ndlr: recours auprès de l'instance suprême*). Je ne connais pas encore les détails de la décision suisse. Je crois qu'elle a considéré que, dans le cadre d'un conflit de famille, il était bon de nommer un tuteur indépendant. C'est peut-être une très bonne chose.

Votre beau-fils vous accuse d'essayer de faire main basse sur le patrimoine de son père en venant vous établir en Suisse et en emportant ses œuvres. Que lui répondez-vous?

Jia-Ling et son avocat, M^e Hugot, ont proféré un ramassis de calomnies et de



L'AIR ET LA VUE SUR LE LÉMAN

Pour justifier leur déménagement en Suisse, Françoise Marquet invoque, outre des motifs fiscaux et de droits de succession, un cadre plus adéquat pour le bien-être de Zao Wou-Ki.

mensonges à mon égard. Ils bafouent le droit suisse. Mon mari connaît très bien la Suisse et il aime ce pays. Ici, en 1951, il a connu le travail de Paul Klee, qui a été un tournant dans sa peinture. C'est à la suite de cela qu'il s'est tourné vers l'abstrait. Il connaissait les collectionneurs et galeristes Nesto Jacometti et Jan Krugier. Cette maison, ici à Dully, c'est le paradis sur terre pour lui. Imaginez ce qu'on ressent quand on est accusé de profiter de la maladie de

son mari pour le voler, après quarante ans de mariage! Si j'avais voulu devenir riche, pensez-vous que je serais restée conservatrice de musée? J'aurais été marchande d'art, non? Je ne me livrerai pas à des attaques gratuites comme mon beau-fils. Je peux simplement vous dire qu'on ne l'a pas beaucoup vu pendant de nombreuses années et qu'il s'est intéressé très tardivement au travail de son père. Le seul regret que j'ai, c'est de n'être pas venue plus tôt en Suisse.

Vous avez pourtant vendu des tableaux alors que votre mari était diagnostiqué dément?...

Mon mari m'a confié la mission de protéger ses œuvres. Je m'y emploie. Je dois par exemple lutter contre les faux. Il y en a eu chez Christie's. Des faux de mon mari, il y en a un par semaine. Quant aux ventes, évidemment que j'ai vendu des œuvres de mon mari. Cela fait vingt ans qu'il n'en vend plus lui-même. Je ne fais pas de ventes publiques. Zao Wou-Ki n'en a jamais voulu. Je vends à des collectionneurs privés, à des gens qui les gardent, pas à des spéculateurs. C'est aussi beaucoup plus commode pour les emprunter lors des expositions. Si j'avais voulu m'enrichir, je serais restée en France et je vendrais un tableau de Zao Wou-Ki par semaine. ■

«Imaginez ce qu'on ressent quand on est accusé de profiter de la maladie de son mari pour le voler»

Françoise Marquet

L'illustré
présente

EROS
RAMAZZOTTI



NOI

**WORLD
TOUR
2013**

**ARENA
GENEVE
JEUDI 2 MAI
2013 - 20H**

opus, ticketmaster.ch, lfm, RADIO JAMAIS, LIFE NATION